

20 mar 2021 -08:56

Appartient à [Conseil des ministres du 19 mars 2021](#)

## Stratégie interfédérale handicap et plan d'action fédéral handicap

Le Conseil des ministres a donné son accord de principe pour confier à la ministre en charge des Personnes handicapées Karine Lalieux la mission de développer la stratégie interfédérale handicap (2021-2030) et le Plan d'action fédéral handicap (2021-2024).

La stratégie interfédérale handicap 2021-2030 contient une description concise du contexte et des défis auxquels la Belgique est confrontée en matière de handicap, ainsi que des objectifs à long terme et des principes généraux. Elle vise à supprimer, de manière structurée et progressive, les obstacles que rencontrent les personnes en situation de handicap pour façonner leur vie de manière complète et autonome.

Le plan d'action fédéral handicap 2021-2024 contient à la fois des mesures déjà annoncées et de nouvelles mesures qui contribueront à la réalisation des objectifs de la stratégie interfédérale. Le nouveau plan d'action prévoit une coordination plus étroite (au niveau politique et administratif) entre le domaine politique lié au handicap et les domaines politiques concernés lors de l'élaboration du plan et des mesures concrètes.

Le Conseil des ministres a mandaté la ministre en charge des personnes handicapées pour inviter les Communautés et les Régions à contribuer à l'élaboration de la stratégie interfédérale handicap au sein de la Conférence interministérielle en charge du handicap. Il demande également à la ministre d'impliquer activement les organisations représentatives des personnes handicapées et Unia dans l'élaboration de la stratégie et du plan d'action.

Le Réseau fédéral handicap est responsable de la préparation, de l'élaboration et du suivi. Dans ce cadre, tous les ministres et secrétaires d'État sont chargés de désigner, au sein de leur cellule stratégique, un collaborateur comme personne de contact politique chargé de suivre la prise en compte de la dimension du handicap dans la conception et la mise en œuvre de leurs politiques. Ils sont en outre chargés de demander aux hauts fonctionnaires des services publics fédéraux et de programmation ainsi que des institutions scientifiques et parastatales placés sous leur autorité que les points de contact administratifs désignés pour le handicap n'agissent pas uniquement sur le fonctionnement interne mais aient une vue d'ensemble des activités de fond de leur administration.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole (FR)  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

Jurgen Masure  
Porte-parole (NL)  
+32 479 27 68 64  
[jurgen.masure@lalieux.fed.be](mailto:jurgen.masure@lalieux.fed.be)